

Bornage

B9 – États descriptifs de division et modificatifs sous l'angle de la publicité foncière

Personnes concernées

GE ou collaborateurs ayant une connaissance juridique des EDD

Préparation et Suivi

Avant et Après Formation :
Test sur les connaissances liées à la formation via Internet.

Feuille d'émargement
Évaluation de fin de formation
Certificat de réalisation
Facture acquittée

Pourquoi cette formation ?

Améliorer la qualité rédactionnelle et les obligations formelles de dépôt des EDD et EDDM auprès des services de publicité foncière,

Articulation entre article 710 du CC, art 71 et suivants du décret 55-1350 14/10/1955.

Améliorer la recherche d'information en présence de copropriétés

Cette formation abordera les thèmes suivants :

- Identification des copropriétés au fichier immobilier détenu par le service de publicité foncière.
- Règles d'identification des constituants et des résultants.
- Principe de la Base Etat de Division.
- Recherche d'informations sur les copropriétés dans le fichier immobilier.

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire connaîtra les règles d'identification et de gestion des copropriétés au fichier immobilier SPF.

Prérequis

Cette formation s'adresse aux personnes ayant des connaissances juridiques sur la création des EDD ou modificatifs à destination de la publicité foncière.

Dispositif Pédagogique

Support de cours et questionnaire de fin de formation envoyés par mail, échanges/questions/réponses sur cas concrets, exemples fournis par mail après la formation.

Pré-Inscription

par e-mail : carine.ldcg@orange.fr

via Internet : www.ldconsulting.fr

puis chèque (ou virement) encaissé après la formation (ordre LD Consulting – B.Vassent) par courrier :
LD Consulting 32, rue Paul Doumer 56000 VANNES

Renseignements : Carine 09 6692 0181

Si vous avez besoin d'un aménagement spécifique pour suivre cette formation, contactez-moi.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Tarif

Présentiel

330 € Net de taxe /
personne

Classe virtuelle

300 € Net de taxe /
personne

*L'OF attestera sur l'honneur
de votre présence tout au
long de la formation.
Web Cam allumée en
permanence obligatoirement
pour une formation plus
interactive.*

Configuration

requise au minima :

- Un PC avec un accès Internet et le son
- Un casque si environnement bruyant
- Une caméra et un micro
- Une adresse e-mail (envoi convocation, documents et lien connexion)

Durée

1 jour – 7h

Lieux & Dates

[À consulter sur le site](#)

Intervenant

Laurent UZUREAU

Chef de contrôle

Inspecteur finances
publiques
au Service Publicité
Foncière de Nantes

Contenu B9 - États descriptifs de division et modificatifs sous l'angle de la publicité foncière

I Etablissement de l'état descriptif de division : obligations publicité foncière

- A Cas dans lequel un EDD ou un EDDM est obligatoire
- B Règles d'établissement de l' EDD ou EDDM

II Les différents types d'état descriptif de division en publicité foncière

- A Les différents types de BED (base état de division).
- B la BED parcellaire
- C la BED volumétrique
- D la BED mixte.

III Modifications à l'état descriptif de division publicité foncière

- A Cas où il est nécessaire d'établir un EDDM.
- B Personnes habilitées à établir le modificatif.
- C Forme de l'acte modificatif.
- D Contenu de l'acte modificatif.

IV Annulation et scission d'état descriptif de division

V Différentes causes refus de dépôt /rejet opposables aux EDD/EDDM

- A Contravention aux dispositions relatives à l'EDD et ses modificatifs.
- B Contravention aux désignations relatives à la désignation des fractions d'immeubles dans les documents à publier.

VI Principe de l'effet relatif.

VII Fiscalité des EDD et EDDM.

Avec exemples, illustrations et études de cas concrets tout au long du cours.



LD Consulting – 32, rue Paul Doumer – 56000 Vannes
SIRET : 432 981 272 00037

Organisme de Formation enregistré sous le numéro 53 56 08643 56 auprès du Préfet de la région Bretagne.
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.